

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 828

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 34

À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« l'intitulé du message et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des actions de lutte menées contre la pratique du « spamming », cet amendement vise à supprimer la mention « l'intitulé du message » qui irait à l'encontre des mesures mises en oeuvre pour protéger le consommateur de ce phénomène.

En effet, de nombreux outils anti-spam utilisent l'intitulé du message pour fonctionner.

De plus l'intitulé du message n'est pas une information dont le secret apparait comme une priorité par rapport à la gêne occasionné par les spams.